

L'équipe de **soins**

Vous accueille et vous informe

Secteur Naissance

Professeur OLIVIER PARANT, Médecin responsable

Hôpital Paule de Viguier

330, avenue de Grande-Bretagne - TSA 70034 - 31059 Toulouse Cedex 9

Livret d'informations

Le Secteur Naissance

Pôle Femme-Mère-Couple

Hôpital Paule de Viguier

330, avenue de Grande-Bretagne - TSA 70034 - 31059 Toulouse Cedex 9

L'HÔPITAL PAULE DE VIGUIER

Il regroupe des spécialités médicales autour de la femme, du couple et de la mère. En continuité de l'Hôpital des Enfants, l'Hôpital Paule de Viguier offre des conditions d'accueil et de soins de haute qualité, qui permettent, entre autres, une prise en charge globale de la mère et du nouveau-né (Maternité de niveau 3).

Environs 500 médecins et personnels hospitaliers y exercent et offrent une sécurité maximum pour les nourrissons (le secteur naissance est à proximité du service de réanimation néonatale et pédiatrique situé à l'Hôpital des Enfants). La pathologie médicale spécifiquement féminine ainsi que l'infertilité du couple sont également intégrées à l'offre de soins.

Le secteur naissance se situe au rez-de-chaussée, est attenant au service des Urgences. L'accès est fléché "URGENCES MATERNITE et/ou URGENCES GYNECOLOGIE/OBSTETRIQUE" : vous pouvez garer votre véhicule de manière temporaire sur le parking des URGENCES, A 22 heures, les portes ferment pour des raisons de sécurité et l'accès se fait par le biais de la sonnette extérieure et de l'interphone.

Les locaux permettent de répondre à vos besoins grâce à :

- 7 salles de naissance,
- une salle de soins nouveaux-nés,
- une salle de réanimation nouveaux-nés,
- 2 salles de césarienne,
- 4 chambres de pré-travail,
- une salle d'attente des familles et accompagnants,
- un accueil spécifique avec un vestiaire réservé aux accompagnants,
- un salon d'annonce.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- Médecin responsable

Pr. O. PARANT
et ses équipes

- Anesthésiste

F. BAYOUMEU
et ses équipes

- Pédiatre

C. Assouline
et ses équipes

- Sage-femme cadre supérieur

M^{me} C. JEAN

- Sage-femme cadre de proximité

M^{me} E. DELON

et leurs équipes de sages-femmes,
d'aides soignantes,
auxiliaires de puériculture
et agents d'accueil.

FONCTIONNEMENT

Les contraintes en matière d'hygiène (lutte contre les infections nosocomiales) ainsi que la spécificité des salles de naissance suivent un règlement strict **qui n'autorise qu'une seule et même personne à entrer dans la salle de naissances.**

Le futur papa ou la personne de votre choix peut vous accompagner et assister à la naissance avec l'accord de la sage-femme et sous réserve de ne pas perturber le bon fonctionnement de la salle d'accouchement (le port d'une sur blouse et des couvre-chaussures est obligatoire).

Pour des raisons exceptionnelles, le papa peut également vous assister et être présent en salle de césarienne. Cependant, *une autorisation médicale est requise* (une tenue de bloc opératoire est indispensable : pyjama de bloc, couvre-chaussures, masque et bonnet).

Vous devez pour des raisons d'hygiène, de sécurité et pour ne pas perturber le bon fonctionnement du service,

éviter les "va et vient" entre l'extérieur et le bloc d'accouchement : restez dans la salle d'accouchement et respectez les circuits selon le plan ci-joint.

L'ensemble de l'équipe soignante est à votre disposition pour vous aider, vous informer, vous conseiller.

Le texte intégral de la charte du patient hospitalisé est affiché, n'hésitez pas à le demander !

Vous allez accoucher, voici quelques informations pratiques :

Votre admission :

- une pièce d'identité ou votre carte de séjour,
- votre livret de famille,
- la reconnaissance anticipée pour les couples non mariés,
- les papiers signés pour le choix du nom de famille (voir état-civil),
- votre carte vitale et papiers de mutuelle (attestation CMU), éventuellement assurance privée,
- votre carnet de surveillance médicale,
- votre carte de groupe rhésus sanguin et autres résultats

d'examens réalisés pendant la grossesse, ainsi que les échographies.

La désignation d'une personne de confiance est possible, veuillez vous en informer dès votre admission. Si vous êtes mineure, non émancipée, une autorisation de soins signée par l'autorité parentale est obligatoire.

Pour votre séjour :

Les objets de valeur sont déconseillés : **pas de carte de crédit, d'argent liquide, chéquier, bijoux ...**

l'établissement n'est pas responsable des pertes et d'éventuels vols.

Tout objet de valeur doit être enregistré sur la fiche d'inventaire signée par vos soins.

Les téléphones mobiles sont interdits au bloc et à l'hôpital en général.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital Paule de Viguier.

Pour votre accouchement :
Un petit sac suffit car il est impossible de stocker des bagages dans l'unité.
Ce sac doit contenir :

⇒ **pour la maman :**
- une chemise de nuit ou pyjama, ou tenue décontractée,
- des pantoufles,
- un soutien-gorge (adapté si allaitement),
- des affaires de toilettes,
- un brumisateur ;

⇒ **pour le nouveau-né :**
- deux brassières en laine et de coton,
- une grenouillère, pyjama,
- des chaussons ou chaussettes,
- un bonnet,
- une couverture (polaire, ou autre).

PRÉCAUTIONS À PRENDRE AVANT L'ACCOUCHEMENT

M- Prendre une douche,
- Enlever les bijoux et le vernis à ongles,
- Signaler au moment de l'entrée si vous portez des lentilles, si vous avez des prothèses dentaires ou auditives.

Quand venir ?

Vous avez eu les informations à la consultation et à la préparation à l'accouchement, cependant vous devez consulter

pour toute anomalie clinique (douleur, contractions, perte des eaux, saignements ...) ou tout contexte d'angoisse (impression de baisse des mouvements fœtaux, fatigue extrême ...)
Il vous est conseillé de nous joindre avant de vous déplacer au :

05 67 77 12 08

Une équipe multidisciplinaire est là pour vous entourer et vous prendre en charge.

*L'équipe de garde sur place
24H/ 24 est composée :*

- d'un gynécologue-obstétricien,
d'internes, d'un anesthésiste,
d'un pédiatre, d'une équipe de
sages-femmes, aides-soignante
et auxiliaires de puériculture.
Pour votre sécurité et renforcer
cette équipe, un médecin de
chaque spécialité est d'astreinte
à domicile.

Le dossier médical qui a servi au
suivi de votre grossesse permet
votre prise en charge immédiate.
La sage-femme de garde saura
vous prendre en charge quelle
que soit la pathologie, elle vous
livrera toutes les informations
nécessaires au déroulement
médical de l'accouchement.
En parallèle, elle informe, dès
votre admission, les médecins

de garde et leurs précise les
points spécifiques de votre suivi.
Elle sera votre interlocuteur
privilegié.

Ses compétences lui permettent
de dépister toute anomalie
et de faire le lien avec l'équipe
médicale : obstétricien,
anesthésiste, pédiatre.
Elle peut faire appel
à un membre de l'équipe
à votre demande.

La sage-femme sera le plus
souvent assistée par l'aide-
soignante et l'auxiliaire
de puériculture; ce service
a également pour mission de
former les futures sages-femmes,
de ce fait vous rencontrerez des
étudiants qui vous dispenseront
des soins.

APRÈS L'ACCOUCHEMENT

En fonction des disponibilités
des personnels,
le père pourra participer
activement au 1^{er} bain dans
la salle de naissance.

Si votre souhait est d'allaiter,
nous favoriserons la mise
au sein précoce.

Si votre bébé doit être transféré
pour des raisons médicales vers
l'Hôpital des Enfants, vous
pourrez le voir avant son départ;
le pédiatre et la sage-femme
vous donneront des explications
et vous remettront un livret qui
contient les coordonnées pour
prendre des nouvelles. Il vous
sera demandé de signer
une autorisation de soins
pour votre bébé.

Les échanges permanents entre
les 2 services, leur proximité,
vous permettront de vous tenir
informé de son état de santé.

Pour maintenir les liens
entre vous et votre bébé,
des nounours, foulards
ou mouchoirs imprégnés
de votre odeur et laissés
dans son berceau (couveuse)
lui feront part de votre présence.
Cette séparation momentanée
n'est pas un obstacle
à l'allaitement maternel.

**Vous resterez environ
deux heures en salle
de naissance avec votre bébé,
sous surveillance de l'équipe
médicale du secteur naissance.**

Si vous avez une césarienne, ces deux heures se dérouleront en salle de surveillance post-interventionnelle. Une collation vous sera proposée avant votre retour en chambre (sauf pour les patientes qui ont subi un acte chirurgical). S'il n'y a pas de chambre en secteur de suites de couches au 1er étage, nous pouvons être amenés à vous garder plus longtemps au bloc.

Si votre état nécessite **une transfusion sanguine**, vous serez informée des avantages et risques de celle-ci par le médecin qui prescrira la transfusion.

FORMALITÉS

La déclaration de naissance est obligatoire dans les 3 jours qui suivent la naissance : elle est faite par vos soins (cf. feuille d'information est remise en même temps que le

N'hésitez pas à lui poser toutes les questions que vous jugerez utiles. Un document vous sera remis, vous devrez le conserver, votre médecin traitant en assurera le suivi.

La **durée du séjour** est brève :
- Trois jours pour un accouchement normal
- Cinq jours pour une césarienne

Le dossier médical reste à l'hôpital, si vous le souhaitez, un compte rendu de l'accouchement sera adressé à votre médecin (ou bien : au médecin de votre choix).

certificat d'accouchement). Vous devrez remettre avant votre départ de la maternité un acte de naissance au niveau de l'accueil du secteur naissance ou des urgences.

INFORMATIONS UTILES

Hébergement à proximité de la maternité :
"Le LAURIER ROSE" permet d'accueillir, jour et nuit, un ou plusieurs membres de la famille de la patiente.
Tél. 05 61 77 21 85
"LA MAISON DES PARENTS" (située près de l'hôpital des enfants) accueille des familles d'enfants hospitalisés dans les services pédiatriques
Tél. 05 34 51 65 70

Restauration : des distributeurs de boissons, confiseries, sandwiches, sont à votre disposition au rez-de-chaussée dans le grand hall.
Une entreprise privée "l'auberge forestière" est aussi à votre disposition sur le site de Purpan haut (horaires 8h/16h, 7 jours sur 7)
Un salon de coiffure et une maison de la presse sont également à votre disposition sur ce site.

Hôpital Paule de Viguier

330, avenue de Grande-Bretagne
TSA 70034
31059 Toulouse Cedex 9

Conception

Equipes du Pôle
Femme-Mère-Couple

Conception graphique/réalisation (mai 2005) - Mise à jour décembre 2011

Délégation à la Communication/Édition des Hôpitaux de Toulouse

© 2005, CHU Toulouse - 2, rue Viguierie - TSA 80035 - 31059 Toulouse cedex 9